

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 064-266403328-20230705-06_05072023-DE

Séance du mercredi 05 juillet 2023

PRÉSENTES: Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ,
Mme VANCAUWENBERGE, Mme MAZILIÉ, Mme ZINT,

ABSENTS EXCUSÉS: M. LE PRÉSIDENT, Mme BLEAU, Mme CASTERA,
Mme MOLINA

Délibération n°: 06-05072023

OBJET: Remboursement d'un badge télépéage

Madame la Vice Présidente informe les membres que, dans le cadre de son intervention, un agent social du service d'aide à domicile, a jeté par inadvertance avec d'autres objets, le badge télépéage autoroute d'un bénéficiaire, Madame COMPAGNE, dans le container extérieur.

La commande d'un nouveau badge télépéage a engendré des frais de 30 € à Madame COMPAGNE.

Dans son courrier daté du 26 juin 2023, Madame COMPAGNE a sollicité un remboursement par la collectivité.

Madame la Vice Présidente propose de rembourser Madame COMPAGNE à hauteur des 30 € demandés.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVENT** le remboursement du badge télépéage à hauteur de 30 € à Madame COMPAGNE.
- **PRÉCISENT** que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

La Vice Présidente du C.C.A.S.

Annie DALÉAS

